COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 20 décembre

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur ECHAVIDRE Frédéric, Maire.

Date de la convocation : 13 décembre 2019

<u>Présents</u>: Mr Gilles BERNARD, Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mr Michel TALY, Mr Romain DUTUEL, Mme Paule GARDETTE, Mr Roland GUILLAUME, Mr Yves LARTIGUE, Mr Michel RISPAL.

Absente excusée: Mme Christine CONDROYER – DE BENEDICT (pouvoir à Paule GARDETTE).

<u>1 – DCM 2019/41 : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2020.</u>

Monsieur le Maire présente les diverses taxes et redevances pour l'eau et l'assainissement et précise qu'il convient comme chaque année de délibérer sur les tarifs de l'eau pour l'année 2020.

Il informe le conseil municipal que les taux de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour l'année 2020 sont inchangés, à savoir :

Redevance pollution domestique : 0,33 €/ m³ d'eau facturé.

Redevance collecte : 0,25 € m³ d'eau facturé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs, à savoir :

Location de compteur :

* 1^{er} compteur : 51,00 € * 2^{ème} compteur : 26,00 € * et les suivants : 13,00 €

Prix du m³ d'eau : 0,66 €+ 0,33 €(redevance pollution)

Redevance d'assainissement : 0,798 €+ 0,25 € (redevance collecte) par m³ d'eau facturé.

<u>Frais de raccordement au réseau d'eau potable :</u> 200,00 € jusqu'à 20 mètres de tuyau. Au-delà de 20 m, un devis sera établi par la commission de l'eau en réunion du Conseil Municipal.

Remplacement d'un compteur détérioré (gel...): 180,00 €

Frais de raccordement au réseau d'assainissement : 600,00 €

<u>2 – DCM 2019/42 : TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES – ANNÉE 2020.</u>

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs pour la location de la salle des fêtes pour 2020. Il informe aussi que le matériel et les produits d'entretien ne sont pas fournis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les tarifs, à savoir :

- A la journée (la clé de la salle sera prise le matin et rendue le soir):
- * **Du 1**^{er} mai au 31 octobre : $60,00 \in +$ une caution de $150,00 \in +$
- * **Du** 1^{er} **novembre au 30 avril :** $80,00 \in +$ une caution de $150,00 \in +$

Au week-end :

* $\overline{\text{Du 1}^{\text{er}}}$ mai au 31 octobre : 80,00 €+ une caution de 150,00 € * $\overline{\text{Du 1}^{\text{er}}}$ novembre au 30 avril : 130,00 €+ une caution de 150,00 €

- Gratuit pour les associations de Picherande

<u>3 – DCM 2019/43 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE & DE LA SALLE HORS-SAC – ANNÉE 2020.</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de réviser les tarifs de location de la salle socioculturelle pour l'année 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs, à savoir :

De ne pas augmenter les tarifs pour la salle socioculturelle, à savoir :

	½ journée	journée	Week-end	Week-end prolongé
			(samedi - dimanche)	(du vendredi au dimanche)
Associations de	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Picherande				
Particuliers de Picherande				
- sans chauffage	50 €	150 €	250 €	300 €
 avec chauffage 	100 €	200 €	300 €	350 €
Particuliers extérieurs				
- sans chauffage	50 €	250 €	350 €	400 €
- avec chauffage	100 €	300 €	400 €	450 €

De ne pas augmenter les tarifs pour la salle hors-sac, à savoir :

	½ journée		Week-end	Week-end prolongé
		journée	(samedi -	(du vendredi au dimanche)
			dimanche)	
Associations de Picherande	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particuliers de Picherande				
 sans chauffage 	50 €	80 €	100 €	100 €
 avec chauffage 	80 €	80 €	150 €	150 €
Particuliers extérieurs				
 sans chauffage 	50 €	100 €	150 €	200 €
 avec chauffage 	100 €	150 €	200 €	300 €

bécide d'instaurer un règlement intérieur et un contrat de location.

<u>4 – DCM 2019/44 :</u> TARIFS DU CIMETIÉRE COMMUNAL DE PICHERANDE – ANNÉE 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les prix pour la vente de concessions et d'emplacements dans le champ d'urnes au cimetière communal de Picherande pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les prix pour l'année 2020 :

Décide de fixer une caution à 1000 € pour tous les utilisateurs.

Ul sera procédé à un état des lieux à la remise des clés et à leur restitution.

- Les prix pour l'année 2020 sont les suivants :
 - Pour les concessions :

✓ pour une concession de 5 m²: 455,00 € ✓ pour une concession de 2,50 m²: 355,00 €

- Pour les emplacements dans le champ d'urnes :

✓ pour un emplacement : 875,00 €

<u>5 – DCM 2019/45:</u> TARIFS EMPLACEMENTS POUR LA FÊTE DE LA GENTIANE D'AOÛT 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de se prononcer sur le tarif d'emplacement lors de la Fête de la Gentiane du 14 & 15 août 2020.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs, à savoir :

• Prix de l'emplacement lors de la Fête de la Gentiane les 14 & 15 août 2020 :

- <u>Pour les habitants de la Commune de Picherande</u>: **Gratuit**

- <u>Pour les associations de Picherande:</u> Gratuit

- Prix de l'emplacement au mètre linéaire, pour les 5 premiers mètres : 20,00 €

Au delà de 5 mètres : 10,00 ∉m

- <u>Prix du branchement électrique :</u> du 220 W **15,00 €**

du 380 W **40,00 €**

<u>6 – DCM 2019/46 :</u> DÉLIBÉRATION POUR LE LOYER DE L'APPARTEMENT AU DESSUS DE LA CANTINE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réviser le prix du loyer de l'appartement au dessus de la cantine pour l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle que Damien CHANCEL, locataire, souhaite être prélevé chaque mois du montant du loyer. Pour cela les montants doivent être fixes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- ➤ De fixer le loyer à 258,32 €pour l'année 2020 + indice de l'INSEE au 1^{er} janvier 2020.
- De réviser ce loyer tous les ans au 1^{er} janvier.

7 – DCM 2019/47 : TARIFS POUR LA LOCATION DU PODIUM – ANNÉE 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le prix de location du podium de la Commune pour l'année 2020.

Il précise que le podium sera livré et monté par un employé communal, avec l'aide de personnes de la Commune demandeuse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs, à savoir :

- De ne pas augmenter les tarifs, à savoir : prix de location du podium pour un week-end à 200 €+ une caution de 300 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette location.

8 – DCM 2019/48: PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'au vu du contenu du projet de révision du PLU arrêté, la Commune de Picherande a opté pour un règlement dit "modernisé".

Toutefois, la commune ayant prescrit la révision de son PLU le 29 janvier 2010 soit avant le 1^{er} janvier 2016, date du décret d'application n°2015-1783 qui apporte des évolutions pour les PLU(i), une délibération avant l'arrêt du projet de PLU aurait dû être prise confirmant le choix pour un règlement dit "modernisé".

Aussi, je vous invite à prendre une nouvelle délibération avant l'approbation de la révision du PLU précisant que :

"Le conseil municipal décide :

- d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme en cours de révision le contenu modernisé du PLU, à savoir l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016."

<u>9 – DCM 2019/49 :</u> ACHAT D'UNE CHARRUE POUR LUTTER CONTRE LES RATS TAUPIERS.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il serait judicieux d'acquérir une charrue afin de lutter contre les campagnols terrestres.

La municipalité décide l'achat d'une charrue dont le prix s'élève à 1000 €H.T., au GAEC BALLET PUY LAVEZE, pour le GDON « Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles » de Picherande, afin de lutter contre la pullulation des rats taupiers.

<u>10 – DCM 2019/50 :</u> ACHAT D'UNE TABLETTE POUR L'ASSOCIATION ACTE D'AUVERGNE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune offre aux enfants malades du CHU Estaing une tablette par le biais de l'Association Acte Auvergne.

La municipalité décide l'achat d'une tablette dont le prix s'élève à 208,33 €H.T., à Informatique 2000, pour l'association Acte Auvergne.

<u>11 – DCM 2019/51 :</u> DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R. (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prévoir un programme « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » pour l'année 2020.

Il propose les travaux de grosses réparations de voirie pour les chemins communaux. Il rappelle que le plafond des travaux subventionnés est de 100 000 €sur 2 ans.

Il informe son conseil de l'estimation faite pour ces travaux, à savoir : 200 000 €H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les travaux cités ci-dessus pour un montant de 200 000 €H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention, auprès de la Sous Préfecture d'Issoire avant le 6 janvier 2020, dans le cadre de la DETR et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

<u>12 – DCM 2019/52 :</u> PROGRAMME FIC 2020-2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prévoir un programme « Fond d'Intervention Communal » pour l'année 2020-2021, dans le cadre d'aides à l'investissement par le biais de subventions pour les projets d'intérêt purement communal, situés dans le périmètre du FIC.

Il propose les travaux de voirie pour des chemins communaux.

Il informe son conseil de l'estimation faite pour ces travaux, à savoir : 200 000 €H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les travaux cités ci-dessus pour un montant de 200 000 €H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention, auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme avant le 31 décembre 2019, dans le cadre du FIC et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

<u>13 – DCM 2019/53 :</u> ACHAT DE TERRAIN A MR FALGOUX ET MR FAURE POUR LE FUTUR LOTISSEMENT A ROCHON.

Le Conseil Municipal s'engage à entrer en négociations avec ces deux propriétaires pour que ce projet de favoriser l'installation des jeunes aboutisse.

Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité des membres présents.

14 – DCM 2019/54: VENTE DE TERRAIN A MR ESTRADE DE CHOMEILLE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Mr Philippe ESTARDE souhaite acquérir un morceau du domaine public à Chomeille pour faciliter son accès à ses parcelles.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Accepte de vendre un morceau de terrain à Mr Philippe ESTRADE.
- \$\times\$ Décide de fixer le prix de vente de ces terrains à 5,00 €T.T.C. le m².
- Rappelle que tous les frais (bornage, notaire,...) se rapportant à cette opération, sont à la charge des acquéreurs.
- \$\text{\psi} \text{ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.}

<u>15 – DCM 2019/55</u>: VENTE DE TERRAIN A MME MARTIN DE LA MURE-HAUTE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Mme Catherine MARTIN souhaite acquérir un morceau du domaine public à La Mure Haute.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Accepte de vendre un morceau de terrain à Mme Catherine MARTIN.
- ♦ Décide de fixer le prix de vente de ces terrains à 5,00 €T.T.C. le m².
- Rappelle que tous les frais (bornage, notaire,...) se rapportant à cette opération, sont à la charge des acquéreurs.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES:

- ✓ <u>Randonnées pour la saison hivernale</u>: Yves LARTIGUE a transmis un devis concernant les randonnées accompagnées à raquettes si l'enneigement le permet, à savoir 100 € par accompagnateur et par sortie. Le Conseil Municipal accepte le devis.
- ✓ <u>Demandes d'inscriptions sur la liste d'affouage</u>: Jean-Philippe CORNET et SARL Volcan'Hostel demandent leurs inscriptions sur la liste d'affouage. Le Conseil Municipal accepte les deux demandes.
- ✓ **Vente du mini tracteur tondeuse :** toutes les propositions de rachat seront examinées par le conseil.
- ✓ <u>L'accord est donné pour débarrasser l'arbre et aménager une place de parking derrière chez Mr</u>
 <u>BOUTIN</u>
- ✓ <u>Dossier GAEC du Lac de Chaumiane</u>: l'information en est donnée au Conseil Municipal par Mr le Maire.
- ✓ <u>Lettre de Jérôme GOIGOUX</u>: le conseil prend note de la demande du jeune agriculteur qui souhaite agrandir son exploitation.